

Politique d'annulation

Date limite d'annulation pour obtenir un remboursement : 10 jours ouvrables avant le début de la session.

Demande d'annulation

Il est de votre responsabilité de vous assurer que les renseignements relatifs au participant (nom et coordonnées) sont exacts et à jour. Nous vous invitons à prendre le soin de valider l'exactitude des informations fournies et la date sélectionnée pour la tenue de l'activité avant de soumettre votre demande.

Notez qu'**aucun remboursement** ne sera effectué si la demande d'annulation de votre inscription est transmise **moins de 10 jours ouvrables** avant la tenue de l'activité ou si vous ne vous présentez pas à l'activité le jour de la formation.

Pour toute demande d'annulation, rendez-vous à la rubrique « Mon dossier » et cliquez sur « Option » à la fin de la ligne de la session que vous souhaitez annuler. Choisir « Annuler l'inscription » et suivre les indications à l'écran.

Annulation de la session par la COMBEQ

La COMBEQ se réserve le droit d'annuler l'activité de formation ou de la reporter à une date ultérieure. Le cas échéant, les participants seront avisés avant la date de la tenue de l'activité (ou le jour même en cas de situation particulière). Dans l'éventualité où l'activité de formation devait être annulée par la COMBEQ, le paiement déjà effectué sera remboursé dans son intégralité.